

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 février, à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 14 février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 14 février 2025.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY (à partir de la délibération n°DEL2025_001), Pierre de PONCINS (jusqu'à la délibération n°DEL2025_008), Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER (jusqu'à la délibération n°DEL2025_003), Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Sandrine GARCON a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Philippe GAUTIER a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE
André MARIE a donné pouvoir à Colette ORIEULT
Alain PAYSANT a donné pouvoir à Gérard LECOQ
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Virginie SARTORIO (à partir de la délibération n°DEL2025_004)
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents :

- 34 à l'approbation du procès-verbal
- 35 à partir de la délibération n°DEL2025_001
- 34 à partir de la délibération n°DEL2025_004
- 33 à partir de la délibération n°DEL2025_009

Nombre de votants :

- 43 à l'approbation du procès-verbal
- 44 à partir de la délibération n°DEL2025_001
- 43 à partir de la délibération n°DEL2025_009

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2024**

Le procès-verbal du conseil communautaire du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

N°DEL2025_001 – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLUI

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE DE 41 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

CONFIRME que la concertation et la collaboration relative au projet de PLUi se sont déroulées conformément aux modalités fixées par la délibération n°DEL2021_123 en date du 9 décembre 2021.

TIRE le bilan de la concertation avec les communes et avec les habitants tel qu'il est annexé.

ARRÊTE le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il est annexé.

AUTORISE le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre du projet de PLUi.

**PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE :
RÉSULTATS 2024 ET ORIENTATIONS 2025**

Les résultats budgétaires prévisionnels 2024 ainsi que les orientations pour l'année 2025 ont été présentés aux conseillers communautaires.

**N°DEL2025_002 – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE À VER-SUR-MER :
PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR /DSIL 2025**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VAILDE l'opération et son plan de financement.

AUTORISE le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR / DSIL 2025, à hauteur de 40 %, pour la construction d'un restaurant scolaire à Ver-sur-Mer estimée à 600 000,00 € HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_003 - CONSTRUCTION D'UN BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE
INTERCOMMUNAL À ASNELLES :
PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VALIDE l'opération et son plan de financement.

AUTORISE le Président à solliciter le maximum de subventions auprès des financeurs, l'Etat et le Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire, chacun à hauteur de 40 % du montant total du projet estimé à 125 000 € HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_004 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE DE CREULLY-SUR-SEULLES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Creully-sur-Seulles instituant un fonds de concours de 90 000 € HT pour la construction d'un relais petite enfance, les avenants à venir ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_005 – CONSTRUCTION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE
À CREULLY-SUR-SEULLES : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

VALIDE l'opération et son plan de financement.

AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire, à hauteur de 40 % du montant total du projet estimé à 150 000 € HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_006 – JOURNÉE MÉMORIELLE :
PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires pour l'organisation d'une journée mémorielle le 10 juin 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_007 – MOBILISATION POUR MAYOTTE :
APPEL DE L'AMF À LA SOLIDARITÉ NATIONALE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à LA MAJORITÉ ABSOLUE DE 41 VOIX POUR, 1 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

APPROUVE le versement d'un don de 2 500 € à la Protection civile et 2 500 € à La Croix rouge pour soutenir la population de Mayotte.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires relatif à l'exécution de la présente délibération.

**N°DEL2025_008 – DEMANDE D'INSCRIPTION DES COMMUNES LITTORALES DE
SEULLES TERRE ET MER SUR LA LISTE NATIONALE FIXÉE PAR DÉCRET POUR LES
COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PHÉNOMÈNE DE REcul DU TRAIT DE CÔTE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

PREND ACTE que la commune d'Asnelles est inscrite sur la liste fixée par décret pour les communes concernées par le phénomène de recul du trait de côte.

APPROUVE l'inscription de la commune de Graye-sur-Mer dans la liste nationale fixée par décret des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

INVITE les communes de Ver-sur-Mer et de Meuvaines à s'inscrire sur cette liste.

ACTE une mutualisation à l'échelle de Ter'Bessin.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_009 – CRÉATIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

CRÉÉ les postes non permanents pour la surveillance des plages :

- 4 opérateurs principaux du 04/07/2025 au 25/08/2025 à temps complet (35/35^{ème})
- 4 opérateurs qualifiés du 04/07/2025 au 25/08/2025 à temps complet (35/35^{ème})
- 8 opérateurs du 04/07/2025 au 25/08/2025 à temps complet (35/35^{ème})

CRÉÉ un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 34/35^{ème} pour les fonctions d'ATSEM/conducteur d'autocar.

CRÉÉ les postes d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe permanent à 17,5/35^{ème} pour la fonction d'assistant de prévention.

DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_010 – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT TER'BESSIN

Considérant qu'il n'y a eu qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire :

DÉSIGNE Lysiane LE DUC DREAN, délégué titulaire et Thierry OZENNE, délégué suppléant pour représenter Seules Terre et Mer au syndicat Ter'Bessin.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2020_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.